

Lettre d'entente n° 08-2017-2018

Entre la TÉLUQ

Et

Le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPPTU)

Objet : Prolongation des délais de la lettre d'entente 01-2017-2018

ATTENDU la lettre d'entente 01-2017-2018 précisant certaines dispositions de la convention collective 2017-2022 de la convention collective signée entre le SPPTU et la Télé-université;

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

De prolonger les délais prévus dans la lettre d'entente 01-2017-2018 jusqu'au 28 février 2018.

Cette lettre d'entente interne vise à répondre à une situation particulière et ne pourra pas être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent ou dans le cadre d'un arbitrage.

En foi de quoi les parties ont signé ce 21 déc 2017.

Pour la TÉLUQ

Pour le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université



Caroline Brassard
Directrice de l'enseignement
et de la recherche



Denis Robichaud
Président



Lucie Loiselle
Directrice du Service des ressources
académiques



Steve Bissonnette
Vice-président aux relations de travail